



## Essai pilote installations de signalisation lumineuse cyclophiles Résultats de Bâle

mai 2015

### L'essentiel

- Début de l'essai pilote dans le cadre du mandat de recherche SVI «Feux de signalisation en faveur des modes doux». Première autorisation de pratiquer de mi-juin 2013 à janvier 2015.
- Autorisation de poursuivre et d'étendre l'essai pilote à 9 sites supplémentaires pour le virage à droite au feu rouge de février 2015 à décembre 2016. Continuation de l'essai de la phase de mobilité douce sur un site. 13 sites pilote en tout.
- Vélo sur panneau de signalisation jaune, car le vélo n'a pas la priorité (vert signifierait plutôt voie libre); fond noir, à cause du contraste avec le jaune. Le panneau devrait aussi être placé près du feu rouge afin de mieux expliquer la règle de circulation et de préciser que la priorité doit être accordée aux autres usagers de la route.
- Durant la phase de mobilité douce, les cyclistes ont le droit de traverser le carrefour pendant la phase où tous les feux sont verts pour les piétons. Un signal lumineux jaune avec le pictogramme vélo clignote pendant la phase verte, respectivement la phase de mobilité douce.
- Pas d'accident enregistré jusqu'ici, acceptation élevée de la part des piétons, la possibilité de tourner, respectivement de traverser les carrefours est intensément utilisée sur les sites où cela est possible jusqu'ici.
- La possibilité de tourner librement à droite et la phase de mobilité douce peuvent être fondamentalement considérées comme sans problèmes si les conditions de vue sur les piétons qui traversent sont bonnes.



### Résultats virage à droite au feu rouge:

- Les enquêtes ont montré que sur l'un des trois emplacements, tous les cyclistes tournant à droite passaient sans exception au rouge. Sur les deux autres emplacements, le nombre des cyclistes qui tournaient à droite au rouge augmentait nettement au fil des observations.
- Après l'introduction de l'autorisation de tourner à droite, on n'a pas constaté d'augmentation du taux d'infractions de la part d'utilisateurs allant tout droit ou tournant à gauche, ce taux a au contraire diminué. On n'a pas constaté d'augmentation du nombre de situations conflictuelles.
- Sur 2 des 3 emplacements, on a noté une augmentation des virages à droite autorisés au rouge après l'introduction de la mesure. Une augmentation du nombre des conflits n'a pas pu être démontrée.
- Un des enseignements essentiels de ces essais est qu'autoriser de tourner à droite lorsque le feu est rouge n'est pas judicieux s'il n'y a pas de pistes cyclables afférentes. Ceci parce que les cyclistes ne peuvent pas passer la file des autos arrêtées sans encombre. Les cyclistes qui ne veulent pas utiliser la possibilité de tourner à droite au rouge, respectivement qui ne l'ont pas remarquée, bloquent le passage pour les autres. Ceci conduit parfois à des situations dangereuses: les cyclistes qui attendent au feu bloquent le passage pour les autres, lesquels ont tendance à vouloir se faufiler entre les voitures pour pouvoir passer.
- La présence d'une bande cyclable sur la voie qui s'éloigne n'est pas un critère contraignant pour la signalisation du droit de tourner librement à droite. Le carrefour devrait être bien dégagé et les véhicules venant de la gauche clairement visibles. La présence de passages piétons, tant sur la voie qui arrive au carrefour que sur celle qui s'en éloigne n'est pas non



Tableau des résultats: droit de tourner à droite au rouge

	Kanonengasse / Steinengraben		Leonhardsstrasse / Steinengraben		Klingelbergstrasse / Schanzenstrasse		
	Avant	Après sept. 2013	Avant	Après sept. 2013	Avant	Après sept. 2013	Après juin 2014*
Nombre de cyclistes	163	214	217	167	165	180	73
Temps d'observation	3:50 h	3:14 h	3:55 h	3:24 h	3:01 h	3:18 h	1:44 h
Part de ceux qui tournent à droite	4.3%	3.7%	16.8%	15.0%	56.6%	52.2%	49.3%
Sur tous qui tournent à droite, part de ceux qui le font au rouge	100%	100%	33.3%	68.0%	41.1%	69.1%	75%
Sur tous ceux qui tournent à gauche ou vont tout droit, part de ceux qui le font au rouge	23.8%	11.3%	11.8%	8.5%	n/a	n/a	n/a

\*En juin 2014, plus d'un an après l'introduction de la nouvelle signalisation, une enquête supplémentaire a été effectuée à la Klingelbergstrasse

plus un critère déterminant pour le droit de tourner à droite au rouge.

- Les essais pilote à Bâle ont montré que la priorité est laissée aux piétons.
- L'enquête complémentaire à la Klingelbergstrasse en juin 2014 montre clairement que la part des cyclistes qui pratiquent le tourner à droite au rouge a augmenté (75.0% contre 69.1% en septembre 2013). On n'a pas observé de conflits, ce qui correspond à une diminution par rapport à la mesure précédente. Les deux permettent de conclure que les usagers de la route (TIM et vélo) se sont habitués à la mesure.

Tableau des résultats: phase de mobilité douce

	Mülhauserstrasse / Elsässerstrasse		
	Avant	Après sept. 2013	Après juin 2014
Nombre de cyclistes	504	638	364
Temps d'observation	3:22 h	3:46 h	1:38 h
Part de passages au rouge non autorisés	29.6%	10.8%	4.7%
Part de passages dans la phase de mobilité douce	-	52.5%	61.5%

#### Résultats phase de mobilité douce:

- Les cyclistes utilisent la nouvelle possibilité de traversée d'autant plus que l'installation pilote reste longtemps en fonction.
- S'agissant des conflits, on n'observe pas de diminution, mais plutôt un déplacement des conflits avec des voitures aux conflits avec des piétons. L'introduction de la phase de mobilité douce conduit certes à davantage de conflits avec les piétons, mais ceux-ci diminuent à nouveau avec le temps, au fur et à mesure que les usagers de la route s'adaptent mieux à la situation.
- Avec l'utilisation de la phase de mobilité douce par les cyclistes, le TIM peut s'écouler désormais essentiellement sans entraves et plus vite, c'est pourquoi les conflits entre TIM et vélos diminuent.

#### Contact

Markus Störr  
Bau- und Verkehrsdepartement des Kantons Basel-Stadt  
Mobilität, Verkehrssteuerung  
Telefon: +41 61 267 81 92, [www.mobilitaet.bs.ch](http://www.mobilitaet.bs.ch),  
[www.pilotprojekte.bs.ch](http://www.pilotprojekte.bs.ch)